



Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Martinique

Membre de la Fédération Nationale des Sapeurs-pompiers de France – Membre de l'Œuvre des Pupilles et Orphelins de Sapeurs-Pompiers

Agréée par la Préfecture de Martinique pour la formation aux Premiers Secours

Agréée par la Caisse Générale de Sécurité Sociale de Martinique pour la formation de Sauveteurs et Secouristes du Travail

Agréée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

Affiliée à la Ligue de Football de la Martinique et au Groupement Départemental des Centres de Vacances et de Loisirs

Membre de la Caribbean Association of Firefighters

PROGRAMME DE LA FORMATION SST

« Sauveteurs-secouristes du travail »

La formation s'adresse à un groupe de 4 à 10 personnes et sa durée est de 12 heures auxquelles il faut ajouter, si nécessaire ; le temps pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise et de la profession. Les temps indiqués sont des temps de face à face pédagogique.

La formation est essentiellement pratique, les explications du programme sont données pendant et à l'occasion de l'apprentissage des gestes.

Les étapes de la formation :

- Accueil et présentation de la formation des participants.
- 1^{ère} partie : Le sauvetage-secourisme du travail
- 2^{ème} partie : Rechercher les dangers persistants pour protéger
- 3^{ème} partie : De « Protéger » à « Prévenir »
- 4^{ème} partie : Examiner la victime et faire alerter
- 5^{ème} partie : De « faire alerter » à « informer »
- 6^{ème} partie : Secourir :

| | |
|---|--|
| a) la victime saigne abondamment | e) la victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements |
| b) la victime s'étouffe | f) la victime répond, elle se plaint d'une plaie qui saigne abondamment |
| c) la victime répond, elle se plaint de sensation pénibles et/ou présente des signes anormaux | g) la victime ne répond pas, elle respire |
| d) la victime répond, elle se plaint de brûlures | h) la victime ne répond pas, elle ne respire pas |
- 7^{ème} partie : Situation inhérentes aux risques spécifiques
- Evaluation et clôture de la formation

Durée de la formation : 12 heures

Sanction de la formation : certificat de compétence